|  |
| --- |
| 12/8416/2024 – Égypte - 9 août 2024 |
| URGENT ACTION |  | UA 074/24 |
| Arrestation d’un politicien pour une publication sur les réseaux sociaux |
| ÉGYPTE |

Le 31 juillet, des policiers en civil ont arrêté de manière arbitraire Yehia Hussein Abdelhady, 71 ans, opposant politique égyptien bien connu, dans une rue du Caire. Son arrestation est survenue quelques jours après qu’il a critiqué le président Abdel Fattah al Sisi et l’armée, et appelé à un changement de régime dans une publication sur Facebook. Le même jour que son arrestation, un procureur du parquet de la sûreté de l’État l’a interrogé sur cette publication et a ordonné sa détention provisoire pour 15 jours, dans l’attente d’enquêtes sur de fausses accusations liées au terrorisme et pour publication de «fausses nouvelles». Il doit être libéré immédiatement et sans condition, car il est détenu uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d’expression.

Yehia Hussein Abdelhady est un opposant déclaré au gouvernement égyptien. Il est le cofondateur et ancien porte-parole du Mouvement démocratique civil, une alliance politique d’opposition. Ces dernières années, il a régulièrement publié des contenus sur les réseaux sociaux et des articles critiquant le gouvernement du président Abdel Fattah al Sissi.

L’arrestation de Yehia Hussein Abdelhady a eu lieu quelques jours seulement avant que le recours à la détention provisoire ne soit discuté lors du « dialogue national », une initiative présidentielle lancée l’année dernière qui sert d’espace de dialogue entre l’opposition et le gouvernement sur des questions urgentes. Ce dernier mois, les autorités égyptiennes ont intensifié leur répression contre les opposant·e·s et les journalistes. En juillet, les autorités ont arrêté de manière arbitraire un journaliste et un caricaturiste uniquement pour leur travail dans les médias et les ont soumis à des disparitions forcées pendant des périodes allant de deux à cinq jours. Depuis le début du mois de juillet, les forces égyptiennes de sécurité ont arrêté arbitrairement 119 personnes, en relation avec des appels en ligne à des manifestations antigouvernementales qui n’ont finalement pas eu lieu.

Les autorités égyptiennes prennent régulièrement Yehia Hussein Abdelhady pour cible en raison de son opposition politique. Le 11 novembre 2018, le parquet a enquêté sur lui pour outrage au président, troubles à l’ordre public et publication de «fausses nouvelles» après qu’il a publié un message sur Facebook critiquant la déclaration du président Abdel Fattah al Sissi sur la « Révolution du 25 janvier » de 2011. Le parquet a ordonné sa libération sous caution, selon des groupes locaux de défense des droits.

Le 29 janvier 2019, les autorités ont arrêté Yehia Hussein Abdelhady quelques heures après que le Mouvement démocratique civil a appelé à la libération de ses membres arrêtés à la suite de la commémoration de l’anniversaire de la Révolution du 25 janvier. Le service du procureur général de la sûreté de l’État a ouvert des enquêtes pénales contre lui dans l’affaire n° 277 de 2019 sur la base d’accusations d’adhésion à un groupe établi en violation de la loi, de planification et préparation d’actes de violence, d’utilisation de l’anniversaire de la Révolution du 25 janvier pour provoquer le chaos dans le pays, et de publication de « fausses nouvelles », selon des groupes locaux de défense des droits. Les procureurs ont ordonné sa détention provisoire pour 15 jours dans l’attente des enquêtes.

En juin 2021, alors qu’il se trouvait toujours en détention provisoire dans le cadre de l’affaire n° 277 de 2019, il a été renvoyé devant le tribunal en relation avec l’affaire de 2018. Un tribunal d’urgence l’a condamné à quatre ans d’emprisonnement en mai 2022. Les procédures devant les tribunaux d’exception en Égypte sont intrinsèquement injustes. Les personnes condamnées se voient privées du droit de faire appel de leur déclaration de culpabilité et de leur condamnation devant une juridiction supérieure. Le même mois, le président Abdel Fattah al Sisi l’a gracié. Il a été libéré le 1er juin 2022, après trois ans et demi d’emprisonnement.

Le 18 janvier 2024, dans une affaire distincte, un tribunal a condamné Yehia Hussein Abdelhady à un an de prison avec sursis pour publication de «fausses nouvelles», en relation avec des contenu sur les réseaux sociaux dans lesquels il critiquait le gouvernement. Il a été traduit en justice sans être interrogé, selon le Front égyptien pour les droits de l’homme, un groupe local de défense des droits humains.

En vertu du droit international et des normes internationales, le droit à la liberté d’expression s’applique aux informations et aux idées de toutes sortes, y compris celles qui peuvent être considérées comme profondément offensantes, perturbantes ou choquantes. Si les États ont l’obligation d’interdire l’appel à la haine, les normes internationales indiquent clairement que cela doit aller au-delà de la simple expression d’idées ou d’opinions haineuses envers les membres d’un groupe particulier et exigent une démonstration claire de l’intention d’inciter autrui à la discrimination, à l’hostilité ou à la violence contre un groupe protégé.

Depuis 2013, les autorités égyptiennes ont renforcé leur emprise sur les réseaux sociaux et intensifié leur répression contre les personnes publiant des contenus critiques à l’égard du gouvernement. Depuis lors, les autorités ont soumis des milliers de personnes les ayant critiquées à des arrestations arbitraires et à une détention provisoire prolongée sur la base de fausses accusations liées au terrorisme ou pour avoir publié de «fausses nouvelles», en violation du droit à la liberté d’expression, d’association ou de réunion pacifique.

PASSEZ À L’ACTION

* Envoyez un appel courtois en utilisant vos propres mots ou en vous inspirant du **modèle de lettre** à la **page 2**.
* Merci d'agir dans les plus brefs délais, avant le **9 novembre** 2024.
* Langue(s) préférée(s): **arabe, anglais**. Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.
* **INFO ENVOIS PAR POSTE**: L’envoi de lettres est possible dans presque tous les pays. Veuillez vous renseigner auprès de la Poste si des lettres sont actuellement envoyées
au pays de destination. Faute de quoi, envoyez-la par e-mail, fax ou les médias sociaux (si disponibles) et/ou via l'ambassade avec la demande de transmission. Merci beaucoup !

|  |  |
| --- | --- |
| APPELS AU Procureur | COPIES À  |
| Public Prosecutor Mohamed Shawky AyyadOffice of the Public ProsecutorMadinat al-RehabCairoArab Republic of EgyptFax: +202 2577 4716Twitter/X: @EgyptianPPOFacebook: <https://www.facebook.com/ppo.gov.eg>  | Ambassade de la République Arabe d'EgypteElfenauweg 613006 BerneFax: 031 352 06 25E-mail: eg.emb.bern@gmail.com ; (embassy.bern@mfa.gov.eg)FB: /eg.bern.embassy/ |
| ⭢ Guide **réseaux sociaux** et **cibles supplémentaires** voir sur : [amnesty.ch](https://www.amnesty.ch) 🔍**UA 074/24** |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Public Prosecutor Mohamed Shawky Ayyad
Office of the Public Prosecutor
Madinat al-Rehab
Cairo
Arab Republic of Egyp

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Monsieur le Procureur,

**Je vous écris pour vous faire part de mon inquiétude face à la détention arbitraire de Yehia Hussein Abdelhady, 71 ans, éminente personnalité politique de l’opposition et ancien porte-parole du Mouvement démocratique civil, une alliance politique d’opposition**. Les autorités le prennent pour cible pour sa publication du 22 juillet sur Facebook, dans laquelle il se demandait combien de temps l’armée a l’intention de rester silencieuse tandis que le peuple égyptien vit dans une extrême pauvreté, sur fond d’échec et de corruption gouvernementaux, et appelait à un changement de régime dans le pays.

Le 31 juillet, des policiers en civil ont arrêté Yehia Hussein Abdelhady dans la voiture de son ami alors qu’ils se rendaient tous deux à un événement politique au siège du parti politique Al Karama, au Caire, la capitale égyptienne. Les policiers n’ont ni présenté de mandat d’arrêt ni informé Yehia Hussein Abdelhady des raisons de son arrestation. Ils ont également refusé de s’identifier. Le même jour, le service du procureur général de la sûreté de l’État l’a interrogé au sujet des accusations d’«adhésion à un groupe terroriste», de publication de «fausses nouvelles», d’«incitation à la commission d’un crime terroriste», d’«utilisation abusive des réseaux sociaux» et de «financement du terrorisme». Les éléments à charge présentés par l’Agence de sécurité nationale, une force de police spécialisée, au service du procureur général de la sûreté de l’État comprenaient des captures d’écran de publications sur les réseaux sociaux critiquant le gouvernement, qui lui étaient attribuées. Un procureur l’a interrogé au sujet de sa publication sur les réseaux sociaux du 22 juillet, dans laquelle il se déclarait en faveur d’un changement de régime. Après des interrogatoires, le procureur a ordonné sa détention provisoire pour 15 jours dans l’attente des enquêtes. Yehia Hussein Abdelhady est détenu à la prison du 10ème jour du Ramadan et n’a pas encore été autorisé à recevoir la visite de sa famille. Ses problèmes de santé liés à l’âge, notamment le diabète et des troubles cardiaques, suscitent des inquiétudes.

Ce n’est pas la première fois que les autorités égyptiennes prennent Yehia Hussein Abdelhady pour cible. En 2018, les procureurs ont ouvert des enquêtes pénales contre lui pour insulte au président, trouble à l’ordre public et publication de «fausses nouvelles» dans le cadre d’un message sur les médias sociaux critiquant le président Abdel Fattah al Sisi. En 2019, les autorités l’ont arrêté après que le Mouvement démocratique civil a appelé à la libération de ses membres détenus. Il a été remis en juin 2022, à la faveur d’une grâce présidentielle, après 42 mois de privation injuste de la liberté.

**Je vous demande de veiller à ce que Yehia Hussein Abdelhady soit libéré immédiatement et sans condition, et à ce que toutes les charges retenues contre lui soient abandonnées, car il est détenu uniquement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d’expression. Les autorités égyptiennes doivent s’abstenir d’invoquer la législation antiterroriste contre les personnes exprimant pacifiquement des critiques, et de les maintenir en détention provisoire indéfiniment.**

Veuillez agréer, Monsieur, l’expression de ma haute considération.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Copie**

Ambassade de la République Arabe d'Egypte, Elfenauweg 61, 3006 Berne

Fax: 031 352 06 25 / E-mail: eg.emb.bern@gmail.com ; (embassy.bern@mfa.gov.eg) / FB: /eg.bern.embassy/